

Syndicat Mixte  
du SCoT du Roannais

Séance publique du 20 mars 2024

Délibération n° DCS 2024-04

63, rue Jean Jaurès  
42300 ROANNE

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt mars à dix-neuf heures, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT du Roannais se sont réunis au siège du syndicat, à l'immeuble Helvétique, 63 rue Jean Jaurès à Roanne.

DCS N°2024-04

La convocation de tous les membres du Comité syndical a été faite le 7 mars 2024, dans les formes et délais prescrits par la loi, par Hervé DAVAL, Président.

Exercice des pouvoirs  
délégués au Président

Compte-rendu

**Étaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Laurence BOYER, Fabrice CHENAUD, Jean-François DAUVERGNE, Hervé DAVAL, Patrice ESPINASSE, Dominique GEAY, Jérémie LACROIX, Jean-Luc MARDEUIL, Dominique MAYERE, Lucien MURZI, Jean-Claude RAYMOND, Jacques TRONCY.

**Étaient absents :**

Nombre de conseillers	
En exercice	23
Présents	13
Pouvoirs	4
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

Absents	Représenté par	Pouvoir donné à
Georges BERNAT	Dominique MAYERE	
Jean-Luc CHERVIN		Jean-Yves BOIRE
Romain COQUARD		
Yves CROZET		
Pierre DEVEDEUX		
Charles LABOURÉ		Patrice ESPINASSE
Marc LAPALLUS	Fabrice CHENAUD	
Muriel MARCELLIN		
Jean-Luc MATRAY		Jérémie LACROIX
Philippe PERRON		
Éric PEYRON		Hervé DAVAL
Sophie ROTKOPF		

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : Lucien MURZI

Certifié exécutoire le	
Reçu en Préfecture le	
Affiché le	

Comme prévu par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DAVAL fait état auprès de l'assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir qui lui a été accordée. Il rappelle que l'ensemble des décisions ont fait l'objet au d'un examen préalable en Bureau syndical.

Ainsi, depuis le dernier comité syndical, les décisions ci-dessous ont été prises :

**DP 2024-01 du 12/02/2024 : Avis sur la compatibilité avec le SCoT Roannais du permis de construire n° 04212723M0036 déposé par BYZANCE LOG pour la construction d'une plateforme logistique avec bureaux dans la ZAC de Bonvert à Mably**

Le Président a décidé :

- De formuler un avis favorable sur la compatibilité du projet avec le SCOT Roannais sous réserve que la construction comporte un dispositif de production d'énergie renouvelable et au moins, un dispositif destiné à économiser l'eau ;
- De recommander d'installer des dispositifs de production d'énergie renouvelable de type ombrières sur les espaces destinés au stationnement.

**DP 2024-02 du 06/03/2024 : Avis sur la compatibilité avec le SCoT Roannais du permis de construire n° 04212723M0035 déposé par MANUFACTURE ROANNAISE DE MAROQUINERIE pour la construction d'un bâtiment d'activité avec bureaux dans la ZAC de Bonvert à Mably**

Le Président a décidé :

- De formuler un avis favorable sur la compatibilité du projet avec le SCoT Roannais.

Vu le rapport présenté, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Prend acte du compte-rendu de l'exercice des pouvoirs délégués du Président.

Fait et délibéré en séance le 20 mars 2024,

Le Président,  
Hervé DAVAL

Le secrétaire de séance,  
Lucien MURZI